REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24640175600126

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 513- Eau 310 - CC du Pays de Nay

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE NAY

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET: 513- Eau (2)

ANNEE 2020

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	37
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	38
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	43
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	44
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	45
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	47
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	48
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	49
A3.2 - Etalement des provisions	50
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	51
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	52
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	53
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	69
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	85
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	86
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	87
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	88
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	89
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	90
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	91
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	92
B1.7 - Etat des engagements reçus	93
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	94
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	95
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	96
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	98
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	99
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	100
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	101

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Α1

9 682 056,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

	νι	JE D.ENZEMBLE	A1					
	EXPLOITATION							
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION					
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 513 829,00	3 342 334,00					
	+	+	+					
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00					
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)					
T S	REPORTE (2)	0,00	1 171 495,00					
	=	=	=					
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	4 513 829,00	4 513 829,00					
_	FF	INVESTISSEMENT						
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT					
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 026 932,00	5 078 227,00					
	+	+	+					
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	639 686,00	90 000,00					
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)					
T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	501 609,00	0,00					
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 168 227,00	5 168 227,00					
		TOTAL						
A	The state of the s							

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

9 682 056,00

TOTAL DU BUDGET (3)

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

 $^{(3) \} Total \ de \ la \ section \ d'exploitation = RAR + résultat \ report\'e + cr\'edits \ d'exploitation \ vot\'es.$

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	995 850,00	0,00	967 300,00	967 300,00	967 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	459 019,00	0,00	506 100,00	506 100,00	506 100,00
014	Atténuations de produits	654 000,00	0,00	654 000,00	654 000,00	654 000,00
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
To	tal des dépenses de gestion des services	2 125 869,00	0,00	2 158 400,00	2 158 400,00	2 158 400,00
66	Charges financières	70 970,00	0,00	67 653,00	67 653,00	67 653,00
67	Charges exceptionnelles	35 500,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	17 302,00		31 110,00	31 110,00	31 110,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	2 249 641,00	0,00	2 276 163,00	2 276 163,00	2 276 163,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 881 905,00		1 633 066,00	1 633 066,00	1 633 066,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	543 761,00		604 600,00	604 600,00	604 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	2 425 666,00		2 237 666,00	2 237 666,00	2 237 666,00
	TOTAL	4 675 307,00	0,00	4 513 829,00	4 513 829,00	4 513 829,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 513 829,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 267 180,00	0,00	3 253 030,00	3 253 030,00	3 253 030,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 110,00	0,00	1 110,00	1 110,00	1 110,00
Т	otal des recettes de gestion des services	3 269 290,00	0,00	3 257 140,00	3 257 140,00	3 257 140,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des recettes réelles d'exploitation	3 269 290,00	0,00	3 257 140,00	3 257 140,00	3 257 140,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	86 695,00		85 194,00	85 194,00	85 194,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	86 695,00		85 194,00	85 194,00	85 194,00
	TOTAL	3 355 985,00	0,00	3 342 334,00	3 342 334,00	3 342 334,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 171 495,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 513 829,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	2 152 472,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	64 000,00	1 258,00	61 000,00	61 000,00	62 258,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 742 563,00	638 428,00	3 478 500,00	3 478 500,00	4 116 928,00
	Total des dépenses d'équipement	2 811 563,00	639 686,00	3 544 500,00	3 544 500,00	4 184 186,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	203 600,00	0,00	204 700,00	204 700,00	204 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		35 356,00	35 356,00	35 356,00
	Total des dépenses financières	223 600,00	0,00	240 056,00	240 056,00	240 056,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	3 035 163,00	639 686,00	3 784 556,00	3 784 556,00	4 424 242,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	86 695,00		85 194,00	85 194,00	85 194,00
041	Opérations patrimoniales (4)	137 183,00		157 182,00	157 182,00	157 182,00
Total	l des dépenses d'ordre d'investissement	223 878,00		242 376,00	242 376,00	242 376,00
	TOTAL	3 259 041,00	639 686,00	4 026 932,00	4 026 932,00	4 666 618,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	501 609,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 168 227,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)	nouvonoo		(=10.00)
13	Subventions d'investissement	154 000,00	90 000,00	49 500,00	49 500,00	139 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 582 585,00	1 582 585,00	1 582 585,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	154 000,00	90 000,00	1 632 085,00	1 632 085,00	1 722 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	724 591,00	0,00	1 051 294,00	1 051 294,00	1 051 294,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	724 591,00	0,00	1 051 294,00	1 051 294,00	1 051 294,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	878 591,00	90 000,00	2 683 379,00	2 683 379,00	2 773 379,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 881 905,00		1 633 066,00	1 633 066,00	1 633 066,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	543 761,00		604 600,00	604 600,00	604 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	137 183,00		157 182,00	157 182,00	157 182,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	2 562 849,00		2 394 848,00	2 394 848,00	2 394 848,00
	TOTAL	3 441 440,00	90 000,00	5 078 227,00	5 078 227,00	5 168 227,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 168 227,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)

2 152 472,00

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \; DE \; 023 = RI \; 021 \; ; \; DI \; 040 = RE \; 042 \; ; \; RI \; 040 = DE \; 042 \; ; \; DI \; 041 = RI \; 041 \; ; \; DE \; 043 = RE \; 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	967 300,00		967 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	506 100,00		506 100,00
014	Atténuations de produits	654 000,00		654 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	31 000,00		31 000,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	67 653,00 19 000,00 0,00	0,00 0,00 604 600,00	67 653,00 19 000,00 604 600,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	31 110,00		31 110,00
023	Virement à la section d'investissement		1 633 066,00	1 633 066,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 276 163,00	2 237 666,00	4 513 829,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 513 829.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	85 194,00	85 194,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	204 700,00	0,00	204 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 116 928,00		4 116 928,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	62 258,00	157 182,00	219 440,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	35 356,00		35 356,00
	Dépenses d'investissement – Total	4 424 242,00	242 376,00	4 666 618,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	501 609,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 168 227,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 000,00		3 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 253 030,00		3 253 030,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 110,00		1 110,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 85 194,00 0,00 0,00	0,00 85 194,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	3 257 140,00	85 194,00	3 342 334,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 171 495,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 513 829,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	139 500,00	157 182,00	296 682,00	
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 582 585,00	0,00	1 582 585,00	
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
28	Amortissement des immobilisations		604 600,00	604 600,00	
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00	
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00	
3	Stocks	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation		1 633 066,00	1 633 066,00	
	Recettes d'investissement – Total 1 722 085,00 2 394 848,00 4 116 933,00				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	995 850,00	967 300,00	967 300,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 000,00	5 000,00	5 000,00
605	Achats d'eau	560 000,00	529 000,00	529 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	14 500,00	14 500,00	14 500,00
6062	Produits de traitement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	98 000,00	95 000,00	95 000,00
6064	Fournitures administratives	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6066	Carburants	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6071 6078	Compteurs Autres marchandises	33 000,00 10 000,00	33 000,00 10 000,00	33 000,00 10 000,00
611	Sous-traitance générale	83 000,00	83 000,00	83 000,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	500,00	500,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	500,00	500,00	500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	65 000,00	60 000,00	60 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	12 000.00	12 000,00	12 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	500,00	500,00	500,00
6161	Multirisques	6 500,00	6 000,00	6 000,00
618	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	12 200,00	12 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	13 000,00	13 000,00	13 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6287	Remboursements de frais	1 250,00	500,00	500,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	500,00	500,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	28 500,00	33 500,00	33 500,00
6378	Autres taxes et redevances	1 600,00	1 600,00	1 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	459 019,00	506 100,00	506 100,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	80 169,00	86 200,00	86 200,00
6218	Autre personnel extérieur	2 100,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 500,00	2 900,00	2 900,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 500,00	6 700,00	6 700,00
6338 6411	Autres impôts, taxes sur rémunérations Salaires, appointements, commissions	15 000,00 252 000,00	15 700,00 278 000,00	15 700,00 278 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	64 000,00	71 000,00	71 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	23 000,00	23 800,00	23 800,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 500,00	13 500,00	13 500,00
6458	Cotisatoris aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisat° autres organismes sociaux	450,00	5 500,00	5 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	800,00	800,00
014	Atténuations de produits (7)	654 000,00	654 000,00	654 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	429 000,00	429 000,00	429 000,00
706129	Reverst redevance modernisat ^o agence eau	225 000,00	225 000,00	225 000,00
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	31 000,00	31 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	20 000,00	20 000,00
6542	Créances éteintes	6 000,00	10 000,00	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	2 125 869,00	2 158 400,00	2 158 400,00
66	<u> </u>	70.070.00	67.050.00	67.050.00
66	Charges financières (b) (8)	70 970,00	67 653,00	67 653,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71 650,00	69 222,00	69 222,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-813,00	-1 569,00	-1 569,00
6688	Autre	133,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	35 500,00	19 000,00	19 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	7 500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8 000,00	4 000,00	4 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	17 302,00	31 110,00	31 110,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	2 249 641,00	2 276 163,00	2 276 163,00
023	Virement à la section d'investissement	1 881 905,00	1 633 066,00	1 633 066,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	543 761,00	604 600,00	604 600,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	543 761,00	604 600,00	604 600,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 425 666,00	2 237 666,00	2 237 666,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 425 666,00	2 237 666,00	2 237 666,00
	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	4 675 307,00	4 513 829,00	4 513 829,00

	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 513 829,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	15 380,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-16 949,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 569,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



art(1)		Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	1 000,00	3 000,00	3 000,00
64198	Autres remboursements	1 000,00	3 000,00	3 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 267 180,00	3 253 030,00	3 253 030,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 260 150,00	2 289 650,00	2 289 650,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	129 680,00	129 680,00	129 680,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	429 000,00	429 000,00	429 000,00
704	Travaux	150 000,00	100 000,00	100 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7068	Autres prestations de services	40 000,00	49 500,00	49 500,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	38 350,00	37 200,00	37 200,00
7087	Remboursement de frais	20 000,00	18 000,00	18 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 110,00	1 110,00	1 110,00
752	Revenus des immeubles	1 110,00	1 110,00	1 110,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	3 269 290,00	3 257 140,00	3 257 140,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	3 269 290,00	3 257 140,00	3 257 140,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	86 695,00	85 194,00	85 194,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	86 695,00	85 194,00	85 194,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	86 695,00	85 194,00	85 194,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	3 355 985,00	3 342 334,00	3 342 334,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 171 495,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 513 829,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- $\mbox{(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles. } \\$
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	ap / art (1) Libellé (1)		Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		5 000,00	5 000,00
2051	051 Concessions et droits assimilés		5 000,00	5 000,00
21	1 Immobilisations corporelles (hors opérations)		61 000,00	61 000,00
21561	21561 Service de distribution d'eau		25 000,00	25 000,00
2182	Matériel de transport	18 000,00	15 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique Mobilier	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2184 2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00 5 000,00	6 000,00 5 000,00	6 000,00 5 000,00
22	Immobilisations recues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
76	Opération d'équipement n° 76 (5)	1 000,00	52 500,00	52 500,00
78	Opération d'équipement n° 78 (5)	329 000,00	678 000,00	678 000,00
79	Opération d'équipement n° 79 (5)	282 496,00	0,00	0,00
80	Opération d'équipement n° 80 (5)	0,00	0,00	0,00
81	Opération d'équipement n° 81 (5)	410 213,00	0,00	0,00
82	Opération d'équipement n° 82 (5)	276 814,00	185 000,00	185 000,00
83	Opération d'équipement n° 83 (5)	31 690,00	0,00	0,00
84	Opération d'équipement n° 84 (5)	10 600,00	0,00	0,00
85	Opération d'équipement n° 85 (5)	130 750,00	3 000,00	3 000,00
86	Opération d'équipement n° 86 (5)	550 000,00	0,00	0,00
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	230 000,00	0,00	0,00
88	Opération d'équipement n° 88 (5)	180 000,00	100 000,00	100 000,00
89	Opération d'équipement n° 89 (5)	130 000,00	0,00	0,00
90	Opération d'équipement n° 90 (5)	100 000,00	50 000,00	50 000,00
91	Opération d'équipement n° 91 (5)	80 000,000	80 000,000	00,000
92	Opération d'équipement n° 92 (5)	0,00	700 000,00	700 000,00
93	Opération d'équipement n° 93 (5)	0,00	100 000,00	100 000,00
94	Opération d'équipement n° 94 (5)	0,00	630 000,00	630 000,00
95	Opération d'équipement n° 95 (5)	0,00	900 000,00	900 000,00
	Total des dépenses d'équipement	2 811 563,00	3 544 500,00	3 544 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	203 600,00	204 700,00	204 700,00
1641	Emprunts en euros	203 600,00	204 700,00	204 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	35 356,00	35 356,00
	Total des dépenses financières	223 600,00	240 056,00	240 056,00
I ota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	00,0
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 035 163,00	3 784 556,00	3 784 556,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	86 695,00	85 194,00	85 194,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	86 695,00	85 194,00	85 194,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	4 600,00	4 541,00	4 541,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	2 050,00	2 043,00	2 043,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	32 633,00	32 633,00	32 633,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	37 510,00	37 507,00	37 507,00
13918	Autres subventions d'équipement Charges transférées	9 902,00 0,00	8 470,00 0,00	8 470,00 0,00
044		+		·
041	Opérations patrimoniales (9)	137 183,00	157 182,00	157 182,00
21532	Réseaux d'assainissement	137 183,00	157 182,00	157 182,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	223 878,00	242 376,00	242 376,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 259 041,00	4 026 932,00	4 026 932,00
	= Total des dépenses réelles et d'ordre)			

	_
RESTES A REALISER N-1 (10)	639 686,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	501 609,00

Page 15

310 - CC du Pays de Nay - 513- Eau - BP - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			5 168 227,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	154 000,00	49 500,00	49 500,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	115 000,00	49 500,00	49 500,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	39 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	1 582 585,00	1 582 585,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 582 585,00	1 582 585,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	154 000,00	1 632 085,00	1 632 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	724 591,00	1 051 294,00	1 051 294,00
1068	Autres réserves	724 591,00	1 051 294,00	1 051 294,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	00,0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	00,0
	Total des recettes financières	724 591,00	1 051 294,00	1 051 294,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0.00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	878 591,00	2 683 379,00	2 683 379,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 881 905,00	1 633 066,00	1 633 066,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	543 761,00	604 600,00	604 600,00
28031	Frais d'études	6 309,00	6 309,00	6 309,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	392,00	1 613,00	1 613,00
28128	Aménagement Autres terrains	590,00	583,00	583,00
281311	Bâtiments d'exploitation	24 000,00	24 026,00	24 026,00
281315	Bâtiments administratifs	35,00	35,00	35,00
28138	Aménagement Autres constructions	138,00	138,00	138,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	190 350,00	206 427,00	206 427,00
281561	Service de distribution d'eau	251 405,00	321 926,00	321 926,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	122,00	3 253,00	3 253,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	45 545,00	16 121,00	16 121,00
28182	Matériel de transport	18 660,00	18 651,00	18 651,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 130,00	2 363,00	2 363,00
28184	Mobilier	2 750,00	2 739,00	2 739,00
28188	Autres	335,00	416,00	416,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 425 666,00	2 237 666,00	2 237 666,00
041	Opérations patrimoniales (8)	137 183,00	157 182,00	157 182,00
1318	Autres subventions d'équipement	137 183,00	157 182,00	157 182,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 562 849,00	2 394 848,00	2 394 848,00
_	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 441 440,00	5 078 227,00	5 078 227,00
		<u>. </u>		

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	90 000,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 168 227,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 76 (1) LIBELLE : BATIMENT REGIE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	215 011,32	a 0,00	52 500,00	b 52 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	52 500,00	52 500,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	52 500,00	52 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	215 011,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	215 011,32	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-52 500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 78 (1) LIBELLE : REHABILITATION RESERVOIRS

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	30 032,00	a 0,00	678 000,00	b 678 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 032,00	0,00	678 000,00	678 000,00	0,00
2313	Constructions	30 032,00	0,00	678 000,00	678 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 360 000,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	360 000,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	360 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-318 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 79 (1) LIBELLE : TRANSIT BENEJACQ / MIREPEIX

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	305 305,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	305 305,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	305 305,28	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1) LIBELLE : Branchements 2017

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	23 044,97	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	23 044,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	23 044,97	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 81 (1) LIBELLE : Réseaux Baudreix t1/eu

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	181 323,78	a 196 943,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	181 323,78	196 943,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	181 323,78	196 943,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-196 943,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 82 (1) LIBELLE : Réseaux Beuste t1/eu

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	287 033,90	a 0,00	185 000,00	b 185 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	287 033,90	0,00	185 000,00	185 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	287 033,90	0,00	185 000,00	185 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-185 000,00
Excédent de financement si positif	-103 000,00
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 83 (1) LIBELLE : Etudes / travaux 2018

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	387 352,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	387 352,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	387 352,28	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 84 (1) LIBELLE : Branchements 2018

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	118 702,24	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	118 702,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	118 702,24	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 85 (1) LIBELLE : Schéma actualisé

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	25 220,00	a 105 530,00	3 000,00	b 3 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 220,00	105 530,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2031 2033	Frais d'études Frais d'insertion	24 500,00 720,00	105 530,00 0,00	3 000,00 0,00	3 000,00 0,00	0,00 0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
1	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 65 000,00	d 6 500,00	
13	Subventions d'investissement	65 000,00	6 500,00	
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	65 000,00	6 500,00	
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-37 030,00
Excédent de financement si positif	, i
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 86 (1) LIBELLE : Etudes / Travaux 2019

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	321 706,71	a 93 343,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	321 706,71	93 343,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	321 706,71	93 343,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

DECILITAT (a.d) (a.b)	02 242 00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-93 343,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1) LIBELLE: Transit Boeil Bezing / Beuste

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	45 159,56	a 184 839,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	45 159,56	184 839,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	45 159,56	184 839,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
1	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 117 085,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	117 085,00
1641	Emprunts en euros	0,00	117 085,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-67 754,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1) LIBELLE : Réhab. Production Puits et Sources

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	125 253,27	a 40 298,00	100 000,00	b 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	125 253,27	40 298,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	125 253,27	40 298,00	100 000,00	100 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 18 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	18 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	18 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-122 298,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 89 (1) LIBELLE : Branchements 2019

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	66 140,71	a 12 025,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	66 140,71	12 025,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	66 140,71	12 025,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-12 025,00
Excédent de financement si positif	12 020,00
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 90 (1) LIBELLE : Sectorisation 2019

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	32 487,22	a 5 450,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	32 487,22	5 450,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	32 487,22	5 450,00	50 000,00	50 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 25 000,00	d 25 000,00	
13	Subventions d'investissement	25 000,00	25 000,00	
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	25 000,00	25 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-5 450,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 91 (1) LIBELLE : Maillage Mirepeix Transit

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	78 604,90	a 0,00	80 000,00	b 80 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	78 604,90	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	78 604,90	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 44 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	44 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	44 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-36 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 92 (1) LIBELLE : Etudes / Travaux 2020

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	700 000,00	b 700 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 385 000,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	385 000,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	385 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-315 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 93 (1) LIBELLE : Branchements 2020

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-100 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 94 (1) LIBELLE : Réhab. Réservoirs (Asson & Arros de Nay)

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	630 000,00	b 630 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	630 000,00	630 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	630 000,00	630 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
1	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 330 000,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	330 000,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	330 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-300 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 95 (1) LIBELLE : Etudes / Travaux 2021

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	900 000,00	b 900 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	900,000,00	900 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		с 0,00	d 346 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	346 500,00
1641	Emprunts en euros	0,00	346 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-553 500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	, , , , , , , ,		DITO DE TREGORER	·= \ · · /		
	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
					Emplanto	dettes a re	Tigine da comitat		initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					3 666 000,00									
d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					3 666 000,00									
00000646383	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	20/06/2017		10/10/2017	222 000,00	F		1,690	1,690	EUR	Т	Р	N	A-1
00477213 / CO8545	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	25/06/2015		15/10/2015	420 000,00	F	EURIBOR	1,940	1,940	EUR	Т	С	N	A-1
10278 02273 00020416	CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE			31/05/2019	312 000,00	F		1,380	1,380	EUR	S	С	N	A-1
5064990	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/08/2014		01/12/2014	300 000,00	F		2,000	2,000	EUR	Т	С	N	A-1
51019892470	CRCAM PYRENEES GASCOGNE			10/11/2005	200 000,00	F	EURIBOR	3,650	3,650	EUR	Т	Р	N	A-1
51029282126	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	21/03/2006		05/07/2007	105 000,00	F	EURIBOR	3,750	3,750	EUR	Α	Р	N	A-1
51032801863	CRCAM PYRENEES GASCOGNE			10/03/2007	100 000,00	R	EURIBOR	3,980	3,980	EUR	Т	Р	N	A-1
51035801072	CRCAM PYRENEES GASCOGNE			05/06/2008	110 000,00	F		4,270	4,270	EUR	Α	Р	N	A-1
51037992061	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	28/03/2007		10/04/2008	105 000,00	F	EURIBOR	4,960	4,960	EUR	Α	Р	N	A-1
51065247782	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	18/03/2009		15/08/2009	410 000,00	R	EURIBOR	4,580	4,580	EUR	Α	Р	N	A-1
51082714327	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	17/07/2011		05/12/2011	600 000,00	F	EURIBOR	4,240	4,240	EUR	Т	Р	N	A-1
51090853595	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	19/06/2012		18/09/2012	130 000,00	F	EURIBOR	5,220	5,220	EUR	Α	Р	N	A-1
51092701315 Lestelle	CRCAM PYRENEES GASCOGNE			10/05/2013	47 000,00	F		4,740	4,740	EUR	S	Р	N	A-1
5152778	CAISSE DES DEPOTS - FONDS D EPARGNE			01/09/2017	83 470,00	F		1,500	1,500	EUR	Α	С	N	A-1
5152779	CAISSE DES DEPOTS - FONDS D EPARGNE	07/07/2016		01/03/2017	266 530,00	F		1,100	1,100	EUR	Т	Р	N	A-1

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
6145 Lestelle	CRCAM PYRENEES			05/04/2018	15 000,00	F		0,570	0,570	EUR	А	Р	N	A-1
A3312084 - PEC DUO	GASCOGNE CAISSE D EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	19/06/2012		18/01/2012	100 000,00	F	EURIBOR	4,560	4,560	EUR	А	Р	N	A-1
MON519538EUR	SFIL - CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	10/07/2003		01/10/2004	140 000,00	F	EURIBOR	2,300	2,300	EUR	А	Р	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 666 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

 $^{(6)\} Indiquer\ la\ p\'eriodicit\'e\ des\ remboursements: A: annuelle\ ;\ M: mensuelle\ ,\ B: bimestrielle\ ,\ S: semestrielle\ ,\ T: trimestrielle\ ,\ X\ autre.$

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Emprunt	s et dettes au 01/01	I/N								
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 436 002,88					199 907,70	66 961,58	0,00	15 379,84				
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 436 002,88					199 907,70	66 961,58	0,00	15 379,84				
00000646383	N	0,00	A-1	200 597,04	17,77	F		1,690	9 776,25	3 328,35	0,00	716,64				
00477213 / CO8545	N	0,00	A-1	330 750,00	15,78	F	EURIBOR	1,940	21 000,00	6 299,43	0,00	1 251,91				
10278 02273 00020416	N	0,00	A-1	291 200,00	14,00	F		1,380	20 800,00	3 946,80	0,00	302,27				
5064990	N	0,00	A-1	221 250,00	14,91	F		2,000	15 000,00	4 144,17	0,00	329,83				
51019892470	N	0,00	A-1	131 292,47	15,85	F	EURIBOR	3,650	6 290,64	4 706,72	0,00	633,69				
51029282126	N	0,00	A-1	45 773,63	6,99	F	EURIBOR	3,750	5 839,51	1 716,51	0,00	727,97				
51032801863	N	0,00	A-1	70 477,06	16,99	R	EURIBOR	3,980	2 963,84	2 761,12	0,00	149,28				
51035801072	N	0,00	A-1	71 136,05	12,99	F		4,270	4 206,17	3 037,51	0,00	1 627,42				
51037992061	N	0,00	A-1	53 502,68	7,99	F	EURIBOR	4,960	5 610,92	2 653,73	0,00	1 715,59				
51065247782	N	0,00	A-1	209 152,13	8,61	R	EURIBOR	4,580	22 234,05	9 579,17	0,00	3 210,32				
51082714327	N	0,00	A-1	317 080,04	6,92	F	EURIBOR	4,240	41 473,43	12 790,57	0,00	811,51				
51090853595	N	0,00	A-1	69 953,47	7,71	F	EURIBOR	5,220	8 534,35	3 651,57	0,00	908,39				
51092701315 Lestelle	N	0,00	A-1	22 823,59	5,35	F		4,740	4 147,35	1 033,27	0,00	122,95				
5152778	N	0,00	A-1	70 949,50	16,67	F		1,500	4 173,50	1 064,24	0,00	393,18				
5152779	N	0,00	A-1	230 171,47	16,83	F		1,100	12 387,10	2 470,74	0,00	192,19				
6145 Lestelle	N	0,00	A-1	9 051,05	3,00	F		0,570	2 999,79	51,73	0,00	25,39				
A3312084 - PEC DUO	N	0,00	A-1	51 570,88	7,71	F	EURIBOR	4,560	6 419,24	2 351,63	0,00	1 955,96				
MON519538EUR	N	0,00	A-1	39 271,82	8,99	F	EURIBOR	2,300	6 051,56	1 374,32	0,00	305,35				
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				

					ı	Emprunt	s et dettes au 01/01	/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
conditions particulières (Total)												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 436 002,88					199 907,70	66 961,58	0,00	15 379,84

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	1	(1)		TITION DE L'ENCC			
Inc	Indices sous-jacents		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice nors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	2 436 002,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

And Division of Little Division of Control (1)															
	Emprunt couvert					Instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

						7,12.2.7				
	Effet de l'instrument de couverture									
Instruments de couverture		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)			
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération	
numero de contrat)	Couvert	(5) (6)	ilidex Niveau de taux	Charges Cross	Froduits C/768	de couverture	de couverture			
Taux fixe (total)						0,00	0,00			
Taux variable simple (total)						0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00			
Total						0,00	0,00			

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2018-07-02
CGCT): 1000,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bâtiments d'Exploitations	20	02/07/2018
L	Matériels informatiques, Logiciels	3	02/07/2018
L	Ouvrages (Chateaux d'eaux, Réservoirs, Bassins)	40	02/07/2018
L	Réseau d'Eau Potable	40	02/07/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		325 250,00	I 325 250,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	204 700,00	204 700,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	204 700,00	204 700,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	120 550,00	120 550,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	85 194,00	85 194,00
020	Dépenses imprévues	35 356,00	35 356,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	325 250,00	639 686,00	501 609,00	1 466 545,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

		RCL3 FROFRL3	
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 237 666,00	III 2 237 666,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	2 237 666,00	2 237 666,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	6 309,00	6 309,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 613,00	1 613,00
28128	Aménagement Autres terrains	583,00	583,00
281311	Bâtiments d'exploitation	24 026,00	24 026,00
281315	Bâtiments administratifs	35,00	35,00
28138	Aménagement Autres constructions	138,00	138,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	206 427,00	206 427,00
281561	Service de distribution d'eau	321 926,00	321 926,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	3 253,00	3 253,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	16 121,00	16 121,00
28182	Matériel de transport	18 651,00	18 651,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 363,00	2 363,00
28184	Mobilier	2 739,00	2 739,00
28188	Autres	416,00	416,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 633 066,00	1 633 066,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 237 666,00	90 000,00	0,00	1 051 294,00	3 378 960,00

	M	ontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 466 545,00
Ressources propres disponibles	IV	3 378 960,00
Solde	V = IV - II (6)	1 912 415,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

 $[\]textbf{(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.}\\$

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

Arbéost (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)		
011	Charges à caractère général	2 500,00		
604	Achats études, presta de services, équip & travaux	2 500,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00		
66	Charges financières	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00		
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		
022	Dépenses imprévues	0,00		
	Total des dépenses réelles	2 500,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		
023	Virement à la section d'investissement	0,00		
	Total des dépenses d'ordre	0,00		
	D 002 (5)	0,00		
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES 25			

	RECETTES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)		
013	Atténuations de charges	0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 010,00		
70111 70123	Ventes d'eau aux abonnés Contre-valeur redevance prélèvement	6 650,00 360,00		
74	Subventions d'exploitation	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00		
76	Produits financiers	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00		
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		
	Total des recettes réelles	7 010.00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		
	Total des recettes d'ordre	0,00		
	R 002 (5)	0,00		
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	7 010,00		

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5 4 4
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	1

DIRECTION (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
011	Charges à caractère général	10 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 900,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	2 900,00	
014	Atténuations de produits	654 000,00	
701249 706129	Revers. ag. eau redev. pollution d'origine domest. Revers. ag. eau redev. modernisation réseaux coll.	429 000,00 225 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	15 000,00	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
	Total des dépenses réelles	681 900,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00	
	D 002 (5)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	681 900,00	

	RECETTES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)		
013	Atténuations de charges	0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 109 530,00		
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 246 800,00		
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	129 030,00		
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	429 000,00		
706121	Redevance pour modernisation réseaux de collecte	200 000,00		
7068	Autres prestations de service	49 500,00		
7084	Mise à disposition de personnel facturée	37 200,00		
7087	Remboursements de frais	18 000,00		
74	Subventions d'exploitation	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	1 110,00		
752	Revenus des immeubles	1 110,00		
76	Produits financiers	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00		
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		
	Total des recettes réelles	3 110 640,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		
	Total des recettes d'ordre	0,00		
	R 002 (5)	0,00		
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 110 640,00		

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5 4 4
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	1

DIVERS (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	8 500,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00
6156	Maintenance	500,00
6161	Multirisques	6 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	88 200,00
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	86 200,00
6218	Autres personnels extérieurs	2 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	67 653,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	69 222,00
66112	ICNE de l'exercice N	15 380,00
66112	ICNE de l'exercice N-1	-16 949,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	164 353,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	19 512,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	19 512,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	Total des dépenses d'ordre	19 512,00
	D 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	183 865,00

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	3 000,00
64198	Autres remboursements	3 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
	Total des recettes réelles	3 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	R 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 000,00

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

EXPLOITATION (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	810 500,00
605	Achats d'eau	529 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,)	14 500,00
6062	Produits de traitement	4 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	95 000,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00
6066	Carburants	15 000,00
6071	Compteurs	33 000,00
6078	Autres marchandises	10 000,00
611	Sous-traitance générale	83 000,00
6135	Locations mobilières	500,00
61551	Matériel roulant	5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00
618	Divers	5 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00
6262	Frais de télécommunications	13 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	820 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	D 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	820 500,00

	RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
013	Atténuations de charges	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	
74	Subventions d'exploitation	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	
	Total des recettes réelles	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
	Total des recettes d'ordre	0,00	
	R 002 (5)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

Ferrières (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 500,00
604	Achats études, presta de services, équip & travaux	2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	2 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	D 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 500,00

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 990,00
70111 70123	Ventes d'eau aux abonnés Contre-valeur redevance prélèvement	6 700,00 290,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
	Total des recettes réelles	6 990.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	R 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 990,00

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5 4 4
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

Labatmale - St Vincent (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	D 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	29 500,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	29 500,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
	Total des recettes réelles	29 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	R 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	29 500,00

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Poste par défaut (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

<u>DEPENSES</u>		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	133 300,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00
6132	Locations immobilières	500,00
6137	Redevances, droits de passage, servitudes diverses	500,00
61523	Réseaux	60 000,00
61528	Autres	12 000,00
6226	Honoraires	12 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00
6257	Réceptions	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500,00
6287	Remboursements de frais	500,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00
6371	Redev. versée agences eau (prélèvement d'eau)	33 500,00
6378	Autres taxes et redevances	1 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	415 000,00
6336	Cotisations au centre gestion et CNFPT	6 700,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner.	15 700,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	278 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	71 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	23 800,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	13 500,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	5 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	4 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	31 110,00
	Total des dépenses réelles	604 410,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	585 088,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	585 088,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 633 066,00
	Total des dépenses d'ordre	2 218 154,00
	D 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 822 564,00

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	85 194,00
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	85 194,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	85 194,00
	R 002 (5)	1 171 495,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 256 689,00

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

TRAVAUX (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
	D 002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	100 000,00
704	Travaux	100 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
	Total des recettes réelles	100 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	R 002 (5)	0.00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		100 000,00

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Arbéost (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équi	pement (1 ligne par opération)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
	D 001 (4)	0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
106	Réserves	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)		
	Total des recettes réelles	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00	
R 001 (4)		0,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES 0,		

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A3.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

DIRECTION (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équip	ement (1 ligne par opération)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour co	ompte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	D 001 (4)	0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
106	Réserves	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)		
	Total des recettes réelles	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00	
	R 001 (4)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES		

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	4540
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

DIVERS (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	62 258,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équi	pement (1 ligne par opération)	
Opération d'équipe	ment n° 85	108 530,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	204 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	35 356,00
Opérations pour c	compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	307 314,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	157 182,00
	Total des dépenses d'ordre	157 182,00
	D 001 (4)	501 609,00
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	1 074 635,00

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	1 051 294,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	1 051 294,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	19 512,00
041	Opérations patrimoniales	157 182,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
	Total des recettes d'ordre	176 694,00
	R 001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 659 488,00

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	45.4.0
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

EXPLOITATION (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équip	pement (1 ligne par opération)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour co	ompte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	
	D 001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	

RECETTES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
106	Réserves	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)		
	Total des recettes réelles	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00	
	R 001 (4)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES		

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	45.4.0
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Ferrières (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équip	pement (1 ligne par opération)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour co	ompte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	
	D 001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A3.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Labatmale - St Vincent (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équi	pement (1 ligne par opération)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	D 001 (4)	0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

RECETTES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
106	Réserves	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)		
	Total des recettes réelles	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00	
	R 001 (4)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES		

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	45.4.0
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Poste par défaut (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

	DEPENSES						
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)					
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00					
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00					
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00					
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00					
Opérations d'équi	pement (1 ligne par opération)						
Opération d'équipe Opération d'équipe		52 500,00 678 000,00					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00					
13	Subventions d'investissement	0,00					
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00					
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00					
26	Participat° et créances rattachées	0,00					
27	Autres immobilisations financières	0,00					
020	Dépenses imprévues	0,00					
Opérations pour c	compte de tiers (1 ligne par opération)						
	Total des dépenses réelles	0,00					
040	Opérat° ordre transfert entre sections	85 194,00					
041	Opérations patrimoniales	0,00					
	Total des dépenses d'ordre	85 194,00					
	D 001 (4)	0,00					
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	815 694,00					

	RECETTES							
Article (2)	Libellé (2)	Montant						
13	Subventions d'investissement	0,00						
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00						
20	Immobilisations incorporelles	0,00						
21	Immobilisations corporelles	0,00						
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00						
23	Immobilisations en cours	0,00						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00						
106	Réserves	0,00						
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00						
26	Participat° et créances rattachées	0,00						
27	Autres immobilisations financières	0,00						
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)							
	Total des recettes réelles	0,00						
040	Opérat° ordre transfert entre sections	585 088,00						
041	Opérations patrimoniales	0,00						
021	Virement de la section d'exploitation	1 633 066,00						
	Total des recettes d'ordre	2 218 154,00						
	R 001 (4)	0,00						
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 218 154,00						

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A3.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

TRAVAUX (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

	DEPENSES							
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)						
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00						
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00						
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00						
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00						
Opérations d'équ	ipement (1 ligne par opération)							
Opération d'équipe Opération d'équipe	ement n° 82 ement n° 86 ement n° 87 ement n° 88 ement n° 89 ement n° 90 ement n° 91 ement n° 92 ement n° 93 ement n° 93 ement n° 94	196 943,00 185 000,00 93 343,00 184 839,00 140 298,00 12 025,00 55 450,00 80 000,00 700 000,00 100 000,00 630 000,00 900 000,00						
10	Dotations, fonds divers et réserves	9,00						
13	Subventions d'investissement	·						
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00						
18	· ·	0,00						
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00						
26	Participat° et créances rattachées	0,00						
27	Autres immobilisations financières	0,00						
020	Dépenses imprévues	0,00						
Opérations pour	compte de tiers (1 ligne par opération)							
	Total des dépenses réelles	0,00						
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00						
041	Opérations patrimoniales	0,00						
	Total des dépenses d'ordre	0,00						
	D 001 (4)	0,00						
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	3 277 898,00						

	RECETTES						
Article (2)	Libellé (2)	Montant					
13	Subventions d'investissement	0,00					
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00					
20	Immobilisations incorporelles	0,00					
21	Immobilisations corporelles	0,00					
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00					
23	Immobilisations en cours	0,00					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00					
106	Réserves	0,00					
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00					
26	Participat° et créances rattachées	0,00					
27	Autres immobilisations financières	0,00					
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)						
	Total des recettes réelles	0,00					
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00					
041	Opérations patrimoniales	0,00					
021	Virement de la section d'exploitation	0,00					
	Total des recettes d'ordre	0,00					
	R 001 (4)	0,00					
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 290 585,00					

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la de de la dépense de délibéra- transférée lement leme		Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)		
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Anno mobilis pro d'amorti de l'em	ation et ofil	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	al		à la date u budget		Catégorie d'emprunt		Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil	, ,	chef de file			duelle	duelle sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)		En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

 $^{(1)\} Indiquer\ C\ pour\ amortissement\ constant,\ P\ pour\ amortissement\ progressif,\ F\ pour\ in\ fine,\ X\ pour\ autres\ (\grave{a}\ pr\acute{e}ciser).$

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	266 869,28
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	266 869,28
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 257 140,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1/11	8 10
rait des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en 76 (5)	1/11	0,19

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à verser au
d'origine			années		l'origine	1/1/N	cours de l'exercice
8017 Subv	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autre	es engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d	'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00		

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00		
8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00		
A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
TOTAL			0,00	0,00	0,00		

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	TEGORIES (2) EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2020)	С	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	1,00	5,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2020) TECHNICIEN	C B	3,00 3,00	0,00 0,00	3,00 3,00	0,00 1,00	3,00 2,00	3,00 3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9,00	0,00	9,00	2,00	7,00	9,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		ON (3) CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2020) ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2020) TECHNICIEN	C C B	ADM TECH TECH		0,00 0,00 0,00	A A A	CDI CDI CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2020)	С	TECH		0,00	3-a°	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS: Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil. 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<u>Autres</u>				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 04/02/2020

Présenté par (1) le Président, A Bénéjacq le 10/02/2020 (1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Bénéjacq, le 10/02/2020 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARRABIE Bernard ARRIUBERGE Jean ASSE Christine BERCHON Jean-Marie BOURDAA Bruno BROGNOLI Katty CANTON Marc CAPERA-BOURDA Sylvette CAPERET Alain CASSOU Michel CASSOU Michel CASTAIGNAU Serge CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie GIRONDIER Michel GIRONDIER MICHEL		
ASSE Christine BERCHON Jean-Marie BOURDAA Bruno BROGNOLI Katty CANTON Marc CAPERRAA-BOURDA Sylvette CAPERET Alain CASSOU Michel CASTAIGNAU Serge CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	ARRABIE Bernard	
BERCHON Jean-Marie BOURDAA Bruno BROGNOLI Katty CANTON Marc CAPERAA-BOURDA Sylvette CAPERET Alain CASSOU Michel CASTAIGNAU Serge CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	ARRIUBERGE Jean	
BOURDAA Bruno BROGNOLI Katty CANTON Marc CAPERAA-BOURDA Sylvette CAPERET Alain CASSOU Michel CASTAIGNAU Serge CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	ASSE Christine	
BROGNOLI Katty CANTON Marc CAPERAA-BOURDA Sylvette CAPERET Alain CASSOU Michel CASTAIGNAU Serge CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	BERCHON Jean-Marie	
CAPERAA-BOURDA Sylvette CAPERET Alain CASSOU Michel CASTAIGNAU Serge CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	BOURDAA Bruno	
CAPERAA-BOURDA Sylvette CAPERET Alain CASSOU Michel CASTAIGNAU Serge CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	BROGNOLI Katty	
CAPERET Alain CASSOU Michel CASTAIGNAU Serge CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	CANTON Marc	
CASSOU Michel CASTAIGNAU Serge CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	CAPERAA-BOURDA Sylvette	
CASTAIGNAU Serge CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	CAPERET Alain	
CAZALA-CROUTZET Marie-Ange CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	CASSOU Michel	
CAZET Michel CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	CASTAIGNAU Serge	
CHABROUT Guy DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange	
DEBATY Marie-Joëlle DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	CAZET Michel	
DOUSSINE Roger DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	CHABROUT Guy	
DUFAU Marc ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	DEBATY Marie-Joëlle	
ESCALE Francis FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	DOUSSINE Roger	
FAUX Jean-Pierre GARCIA Sylvie	DUFAU Marc	
GARCIA Sylvie	ESCALE Francis	
	FAUX Jean-Pierre	
GIRONDIER Michel	GARCIA Sylvie	
GINONDIEN WIGHE	GIRONDIER Michel	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

HOURCQ Jean-Claude	
HUROU Nicole	
LACROUX Philippe	
LAFARGUE Mathieu	
LAFFITTE Jean-Jacques	
LANNETTE Maurice	
LAULHE Alain	
LEDIN Claudie	
LESCLOUPE François	
MALLECOT André	
MAUHOURAT Jacques	
MOURA Patrick	
PANIAGUA Thomas	
PETCHOT-BACQUE Christian	
PRUDHOMME Jean-Yves	
PUYAL Bernard	
RHAUT Jean-Christophe	
RODRIGUEZ Pierre	
SAINT-JOSSE Jean	
SALVAYRE Nathalie	
SOUVERBIELLE Jean	
TRIEP-CAPDEVILLE Monique	
VIGNAU Alain	
VILLACAMPA Martine	
VIRTO Stéphane	
d'ARROS Gérard	

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bénéjacq,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.